

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 22 juillet 2021, par visioconférence, à laquelle assistent M. le Maire Michel Blanchard, la conseillère Colette Lefebvre-Thibeault ainsi que les conseillers Pier-Yves Chapdelaine et Robert Émond, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Letendre assiste également à la séance.

Tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité assistent à la séance et renoncent à leur avis de convocation.

2021-07-143

Demande d'aide financière soumise au Fonds canadien de revitalisation des communautés

Considérant les critères du programme d'aide financière Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC);

Considérant que ce Conseil désire soumettre une demande d'aide financière afin d'apporter des améliorations au Centre récréatif;

Considérant que ces améliorations permettront de diversifier l'offre d'activités se déroulant au Centre récréatif, et ce, tout au long de l'année;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds Canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour l'installation d'un système de protection incendie au Centre récréatif situé au 25, rue Thérooux à Saint-David et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document se rattachant à cette demande.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

Levée de la séance

2021-07-144

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Robert Émond que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière